



Doc. 14247
25 janvier 2017

Contestation pour des raisons formelles des pouvoirs non encore ratifiés de la délégation parlementaire de la République slovaque

Amendement¹ n° 1

déposé par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 2, insérer les mots suivants:

«L'Assemblée rappelle également sa Résolution 2111 (2016) sur l'«Évaluation de l'impact des mesures destinées à améliorer la représentation politique des femmes» et son soutien en faveur du principe de la parité des sexes comme but ultime de la représentation politique.»

1. 2017 - Première partie de session

